



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
**TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE**  
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : Cyril et Priscilla THIEBAUT  
Demeurants : 10 za Les Théologiens 84800 L'Isle-sur-La Sorgue  
Reconnaissent avoir visité le 24 Juillet 2021 à 16H00 h 00 par l'intermédiaire de  
l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 24542** ci-après désigné :

**Maison, gîte et piscine sur 3 hectares, située 65 route d'Arpajan à 65670 Monléon Magnoac**  
En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions  
suivantes :

**Prix net vendeur :**

**Honoraires d'agence :**

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur: 300.000.-Euros**

**(en lettres : Trois cent mille euros**

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 0% lors de la signature du compromis de vente soit la somme de
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **300.000.-**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour,  
cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de  
notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul  
et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.  
*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander  
l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à  
compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la  
Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre  
recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée  
irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et  
utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Tarbes le 27 Juillet 2021

**L'acquéreur,**

(Bon pour acceptation  
des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes  
conditions

(1) Conditions suspensives:

**Pour ABAFIM  
Le négociateur,**

**Le vendeur,**

(Bon pour acceptation  
des présentes conditions)

Vente de leur maison . Date du compromis : 20 Août 2021  
plus..demande...de...crédit...de...50000...Euros.....